

Réagissons à la signature des permis de construire la ferme-usine

Soutenons les maires courage

C'est par la Presse que le maire de Coussay-les-Bois a appris que la Préfecture a signé les deux permis de construire de la ferme-usine de Coussay-les-Bois. Alors que la demande de PC doit être déposée en Mairie, le maire n'a même pas été destinataire des pièces complémentaires censées compléter le dossier. Voilà comment l'État bafoue la démocratie locale et reste sourd aux mobilisations citoyennes pacifiques. La préfecture prend argument de pièces qu'elle ne présente même pas au maire. Elle ne s'embarrasse plus de l'avis des élus locaux. Elle confie au maire le soin de s'occuper d'une corneille, mais se réserve la signature des permis de construire qui sont des permis de polluer.

Pour l'environnement, il ne faut compter que sur la mobilisation citoyenne

Avant même la phase d'exploitation, la construction de la ferme-usine va polluer la nappe phréatique. Les services de l'État ont alerté sur les risques, mais la Préfecture n'a pas tenu compte de ces critiques. Lors de la première signature nous avons fait valoir des arguments qui ont été reconnus par le Tribunal Administratif de Poitiers. Ils sont toujours valables.

Seule la mobilisation citoyenne pourra préserver l'environnement. Comme elle le fait depuis le début de l'affaire, l'association ASPECT va débattre avec le Collectif pour étudier précisément les décisions prises par la Préfecture pour décider des modes d'action.

Une occasion manquée de montrer le rôle protecteur de l'État

La préfecture avait là une occasion de montrer qu'elle agissait concrètement pour la sauvegarde de l'environnement. Elle a préféré le laisser-faire. Quand l'eau qui alimente les trois communes sera polluée, qui paiera la facture ?

Les grandes déclarations sur l'environnement ne suffisent pas

Les charges, contrats, projet de territoire et autres déclarations de protection de l'environnement s'accumulent, mais les décisions vont dans le sens inverse. Dernière en date : le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Seuil du Poitou. Le jour où s'ouvre l'enquête publique sur le SCOT du Seuil du Poitou, l'État prend une décision contraire aux objectifs énoncés dans ce Schéma. En effet, l'un des objectifs de ce SCOT est de préserver la ressource en eau : « *Les ressources en eau potable existantes doivent être protégées et les ressources potentielles du territoire préservées.* » (Objectif 21). Accorder un permis de construire la ferme-usine de Coussay-les-Bois est contraire à cet objectif, car le projet est situé dans le périmètre de protection du captage de la Fontaine Rateau qui alimente en eau potable les communes de Coussay-les-Bois, Mairé et Lésigny.

Pour une information sur le SCOT : <http://scot-seuil-du-poitou.fr>

Documentation à disposition des habitants dans toutes les mairies.

Enquête publique du 24 septembre 24 octobre.

Participons à l'enquête publique du SCOT en demandant le respect de l'objectif de protection des ressources en eau et en dénonçant la signature des permis de construire

- Par voie postale : M. le Président de la commission d'enquête publique sur le SCOT du Seuil du Poitou. Hôtel de Ville de Poitiers – CS 10569 – 86021 Poitiers Cedex
- Par écrit, sur les registres à disposition dans les lieux d'enquête
- Par courrier électronique à l'adresse : enquete-publique-1887@registre-dematerialise.fr
- En consignnant sur le registre dématérialisé : <http://www.registre-dematerialise.fr/1557>

Nous invitons à venir rencontrer le commissaire enquêteur lors de la permanence prévue le mardi 1er octobre, de 9 h à 12 h, à La Roche-Posay.

Halte aux travaux

Le sous-préfet nous a dit que les travaux ne pourraient pas commencer avant le jugement de Bordeaux. La préfecture l'a confirmé devant la Presse. Si les travaux commencent et que l'Etat ne réagit pas, nous sommes déterminés à les bloquer.

**Depuis 2015 nous nous opposons aux 1200 taurillons.
Attention, avec le temps, les taurillons deviennent des taureaux !**